## Seules les paroles prononcées font foi !

Monsieur le Conseiller national, cher Manfred,

Monsieur le président de Force démocratique, Cher Jean-Pierre

Monsieur le président du Groupe Sanglier, Cher Michäel,

Mesdames et Messieurs les élus cantonaux, régionaux et communaux,

Chers amis du Jura bernois unis de la Neuveville à Moutier

Soyez tout d'abord remerciés d'avoir invité le gouvernement bernois à s'associer à la fête de Mont-Girod en y apportant un message.

Croyez que c'est pour moi une joie particulière que de m'adresser à vous en tant que président de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes – sentiment de joie indissociable de la pleine conscience de la lourde responsabilité qui est la mienne désormais.

La fête de Mont-Girod est une tradition bien établie. Depuis de nombreuses années, elle propose des moments de convivialité et de partage, dans une ambiance champêtre, à toutes celles et tous ceux qui, dans notre Jura bernois, militent afin que la page de la *Question jurassienne* soit tournée une fois pour toutes.

À vous toutes et tous qui l'organisez, année après année, à celles et ceux dont l'apport bénévole la rend possible, à celles et ceux qui la soutiennent financièrement, j'adresse mes chaleureuses félicitations ainsi que mes vifs remerciements!

\* \* \* \* \* \*

À nos yeux, Mesdames et Messieurs, la page de la Question jurassienne a été tournée il y a bientôt trois ans, avec la votation du 24 novembre 2013.

Seulement voilà, pour que la Question jurassienne soit politiquement définitivement réglée, il faut que tous ses protagonistes le reconnaissent, dans un esprit de concorde et de compromis.

Nous n'y sommes pas encore, mais nous y serons bientôt.

Nous n'y sommes pas encore, parce que beaucoup des déçus du 24 novembre 2013 n'ont pas compris le sens de la décision rendue chez nous.

Souvent, on entend dire que les Jurassiens bernois auraient « rejeté la main tendue », voir même que nous aurions « craché à la figure des Jurassiens ».

Cette incompréhension a quelque chose de pénible.

Il faut dire, et répéter, ce qu'il en est véritablement.

En rejetant l'ouverture d'un processus qui aurait pu déboucher sur la création d'un nouveau canton formé des territoires du Jura bernois et de la République et canton du Jura, 72% des votants<sup>1</sup> n'ont rien dit d'autre que « ici, c'est le Jura bernois ! ».

Un point, c'est tout.

Nous n'avons pas porté un jugement sur ce qu'est devenue la République et canton du Jura.

Nous n'avons pas mis en doute la bonne foi de celles et ceux qui rêvaient d'une nouvelle entité territoriale.

Nous n'avons pas fermé la porte à des collaborations renforcées dans un esprit de bonne entente confédérale.

Non, nous avons dit sereinement, mais avec fermeté, c'est ici chez nous, nous nous y sentons bien et nous n'envisageons pas de remodeler complètement

<sup>1</sup> http://www.be.ch/portal/fr/meldungen/mm/2013/11/20131123 1809 abstimmungsresultatebernerjura.html

l'organisation politique de ce territoire – organisation issue, rappelons-le, d'un processus lui aussi démocratique et reconnu comme tel par la Confédération.

Alors, chères amies et chers amis, soyons lucides, soyons également patients : les déçus du 24 novembre 2013 finiront par entendre ce message et comprendre le sens de notre décision politique.

Il est inévitable que certaines décisions démocratiques requièrent un certain temps pour que chacune et chacun en prenne son parti.

Laissons donc ce temps passer, n'entretenons point de polémiques stériles et persévérons dans la voie que nous avons tracée. C'est le mieux que nous puissions faire, dans l'intérêt de notre Jura bernois aussi bien que de tout l'Arc jurassien.

\* \* \* \* \* \*

Mesdames et Messieurs, si nous ne sommes pas à ce point où la *Question juras- sienne* sera politiquement définitivement réglée, c'est encore parce que, derrière elle, se pose la *Question prévôtoise*.

Le 24 novembre 2013, Moutier est la seule commune du Jura bernois à avoir dit oui au processus envisagé.

Par le passé, c'est en ville de Moutier que les scrutins ont été les plus disputés et leur issue la plus serrée.

Du point de vue du canton du Jura, une votation communale à Moutier, dans l'hypothèse où le Jura bernois rejetait le processus de création d'un nouveau canton, était la condition sine qua non pour accepter de régler politiquement définitivement la *Question jurassienne*.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif a accepté cette concession, en s'engageant à proposer une législation ouvrant la voie à des votations communales sur l'appartenance cantonale.

Pour résoudre un conflit, il faut savoir faire des concessions. Si on s'y refuse, on prolonge le conflit et il finit par devenir insoluble – de nombreux exemples contemporains en attestent.

Le Grand Conseil s'est rallié à ce point de vue et la LAJB entrera en force le premier août<sup>2</sup>.

Quant au Conseil municipal de Moutier, il a décidé que cette votation aura lieu le dimanche 18 juin 2017.

Entre nous, chères amies et chers amis, j'ai le sentiment que les autorités municipales auraient préféré faire voter un 23 juin ; mais, celui-ci tombant l'année prochaine un vendredi, il leur a bien fallu anticiper...

Et on a même laissé entendre comme une proximité avec un historique appel du 18 juin<sup>3</sup> – emphase à mes oreilles un peu pathétique tout de même.

Bien sûr, l'autorité prévôtoise ne pouvait pas choisir le 24 juillet, parce qu'il tombe un lundi et en période de vacances.

Mais je ne serais pas étonné qu'elle en ait rêvé, se remémorant l'exclamation d'un très grand homme d'État français à Montréal il y a cinquante ans de cela<sup>4</sup>, auquel l'histoire n'a pas donné raison, le Québec étant toujours libre mais encore province du Canada<sup>5</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois : <a href="http://www.rr.be.ch/rr/fr/index/dossiers/dossiers/berner\_jura.meldungNeu.aktuellBox.html/portal/fr/meldungen/mm/201">http://www.rr.be.ch/rr/fr/index/dossiers/dossiers/berner\_jura.meldungNeu.aktuellBox.html/portal/fr/meldungen/mm/201</a> 6/06/20160617 1130 standortbestimmungderjuradelegation

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> http://www.hebdo.ch/news/politique/moutier-entend-voter-le-18-juin-2017-sur-son-appartenance-cantonale

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir: https://fr.wikipedia.org/wiki/Vive\_le\_Qu%C3%A9bec\_libre\_!

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Voir: https://fr.wikipedia.org/wiki/Adh%C3%A9sion du Qu%C3%A9bec %C3%A0 la Constitution du Canada

Ce petit détour par la grande histoire pour préciser ceci : les votes communalistes ne sont pas des scrutins d'autodétermination ; il n'en va pas du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Non, plus prosaïquement, il en va de la modification du territoire de deux cantons, démarche toujours possible dans notre pays, mais à des conditions formelles strictement définies à l'article 53 de la Constitution fédérale.

Et, parce que les corps électoraux du canton de Berne et de la République et canton du Jura devront, en toute hypothèse, approuver une éventuelle modification de leur territoire, la votation du 18 juin 2017 à Moutier ne concerne pas exclusivement les ayant-droits prévôtois, même si le principe de l'autonomie communale doit être et sera scrupuleusement respecté.

C'est ainsi que diverses autorités politiques jurassiennes souhaitent d'ores et déjà la bienvenue à Moutier dans la « maison jurassienne<sup>6</sup> ».

Et c'est ainsi que le Conseil-exécutif bernois ne manquera pas d'inviter nos concitoyennes et concitoyens de Moutier à confirmer leur appartenance au canton de Berne.

\* \* \* \* \* \*

Oui, Mesdames et Messieurs, je le dis avec force : les autorités cantonales souhaitent que Moutier demeure dans le canton de Berne, en affirmant une nouvelle fois son attachement à la place qui y est la sienne depuis deux siècles maintenant.

Quelle sera la majorité au soir du 18 juin 2017 ? Personne ne peut le prédire.

Les arguments du cœur pèseront de tout leur poids. On ne peut pas en discuter, on ne peut que les respecter.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Expression de Monsieur Charles Juillard, président du gouvernement jurassien, entretien avec *Le Quotidien jurassien*, 22 juin 2016.

Mon espoir, c'est que les arguments de la raison auront eux aussi toute leur place dans les débats qui vont conduire à cette votation.

Est-il bien raisonnable de faire le pari d'un tel transfert de commune ?

Je suis convaincu que ce n'est pas raisonnable...

... simplement parce que les risques sont relativement élevés pour un gain de situation qui ne sera jamais aussi grand qu'espéré par les partisans du changement de canton.

Dire cela, ce n'est pas manquer de respect à l'égard des autorités municipales prévôtoises.

Dire cela, ce n'est pas faire injure à nos voisins et partenaires du canton du Jura.

Dire cela, ce n'est pas miser sur la peur ou tenter d'intimider nos concitoyens de Moutier.

Non, dire cela, c'est juste rendre attentif aux complexités matérielles des enjeux.

Depuis quarante ans, le Jura bernois a su façonner sa nouvelle place dans le canton de Berne.

Les deux cantons de Berne et du Jura ont appris à vivre ensemble, ont développé de nombreuses coopérations et ils savent qu'il y en aura bien d'autres à initier dans les années qui viennent.

Depuis dix ans, le Jura bernois bénéficie d'un statut particulier unique en Suisse pour une minorité linguistique à l'intérieur d'un canton.

Et ce statut n'est pas figé, il évolue – c'est l'objectif du projet statu quo + – pour pérenniser et améliorer la participation politique de notre région dans notre grand can-

ton bilingue, qui joue un rôle éminent à l'articulation des deux plus grandes régions culturelles de notre pays.

Quant à la commune de Moutier, elle est un centre régional dont l'importance et le rayonnement dépassent son poids démographique – sur ce point, je suis d'accord avec celui qui est encore le maire de Moutier.

L'Union du commerce et de l'industrie de notre canton a placé Moutier en tête de son classement des communes les plus attractives – elle sait de quoi elle parle.

Si la ville de Moutier est ce qu'elle est, ce n'est pas seulement dû à l'engagement et à l'habileté de ses autorités. Tout l'environnement tant cantonal que régional y contribue.

Mon collègue Bernhard Pulver a inventorié récemment les domaines où des solutions équilibrées ont été définies et mises en œuvre pour garantir le développement de Moutier à long terme.

Si Moutier décidait de changer de canton, il n'y aura bien sûr aucune mesure de rétorsion – c'est être de mauvaise foi que d'évoquer des « menaces à peine voilées<sup>7</sup> » –, mais il faudra bien ouvrir de nombreux chantiers pour définir de nouvelles solutions.

Les trois exécutifs concernés en sont d'ailleurs bien conscients et ont convenu, en se mettant d'accord sur une feuille de route<sup>8</sup>, le 4 février 2015, de commander des rapports d'experts pour favoriser un choix en connaissance de cause.

Ces rapports seront disponibles à la fin de l'été.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> L'expression est de Madame la députée Irma Hirschi, qui a déposé une interpellation dans le sillage de la conférence de presse de la DAJ du 17 juin 2016.

Je ne m'en vais pas préjuger leurs contenus et il faudra se garder d'en tirer des conclusions hâtives.

Mais une chose est déjà claire : ils ne vont pas lever toutes les incertitudes. Et ce ne seront pas les experts qui diront quelles solutions nouvelles seraient, en cas de départ de Moutier, meilleures que celles que nous connaissons actuellement.

C'est pourquoi je repose la question : est-ce que le jeu du départ de Moutier vaut la chandelle d'une maison jurassienne agrandie ?

Ce sera aux citoyennes et citoyens de Moutier de répondre, mais j'aurai l'occasion de leur dire encore souvent : je vous en prie, réfléchissez-y à deux, même à trois fois avant que de glisser votre bulletin dans l'urne !

\* \* \* \* \* \*

Mesdames et Messieurs, chères amies et chers amis, je n'ai pas voulu présenter ici, dans une ambiance de fête, un plaidoyer en faveur du maintien de Moutier dans le canton de Berne.

J'ai modestement essayé de brosser le tableau du débat démocratique qui a commencé, de montrer la difficulté des questions sous-jacentes au choix de rester ou partir, d'illustrer la tâche exigeante qui est celle du Conseil-exécutif dans ce contexte délicat.

Vous pouvez croire que je ne ménagerai aucun effort pour que cette campagne se déroule au mieux, conformément aux règles du droit, dans le respect des uns et des autres.

Et, en comptant sur votre appui, j'ose espérer que Moutier fera le choix de la raison, dans la continuité de son histoire et la pleine conscience de ses atouts tant dans le Jura bernois que dans le canton de Berne.

Merci de votre attention et joyeuse fin de journée!